YERRES

Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : NL/FF/ET

Arrêté n° 2000/119
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue Paul Doumer

Le Député-Maire de la ville d'YERRES,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,
VU l'article R. 225 du code de la Route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

CONSIDERANT que les travaux de création de boîte de branchement sur le réseau d'eaux usées seront effectués par la Société Nord France Eau et Environnement 8/10 rue du Bois Sauvage Villa d'Entreprise D - B.P. 167 91006 EVRY CEDEX pour le compte du S.I.A.R.V. et qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers, et ce, du mercredi 26 juillet au vendredi 4 août 2000.

ARRETE

Article 1er : rue Paul Doumer, sur 30 m de part et d'autre de la propriété sise 64/66, la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés comme suit :
- la circulation des véhicules sera alternée et régulée, soit par des panneaux K 10 ou par des feux tricolores de chantier,
- le stationnement sera interdit des deux côtés et considéré comme gênant au droit des travaux,
- le cheminement des piétons sera balisé et se fera sur le trottoir libre de travaux.

Article 2 : La présignalisation et la signalisation du chantier, conformément à la législation en vigueur, seront fournies, posées et maintenues en état par les soins de l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Directeur de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à Yerres, le 13 juillet 2000

Pour le Député-Maire,
Le Premier Maire-Adjoint délégué,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Nicole LAMOTH

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 93
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE